

COMUNE DE SAGNAT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En Exercice : 10

Présents : 06

Votants 06

L'an deux mille six

Le 02 décembre à vingt heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAGNAT, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe BRIGAND, Maire,

Date de convocation le 27 novembre 2006

**PRESENTS** : Philippe BRIGAND Maire, Mme LANOTTE Marie Rose, Adjoint, Mme PERROTIN Colette, Ms Claude FOURNIOUX, Claude LHARDY, Jean Louis QUILLON.

**ABSENTS EXCUSES**: Mme SERS Corinne, Mr Jean Louis PERGAUD, BLANCHET Bernard, Mr André CHIRON

Madame LANOTTE Marie Rose a été élue secrétaire.

**OJET : MOTION POUR L'AMENAGEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

Adopte la motion suivante :

« au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris-Orléans-Chateauroux-La Souterraine- Limoges-Toulouse avec les rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux-Guéret-Lyon et de la ligne Ussel-Montluçon.

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges- pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir. »

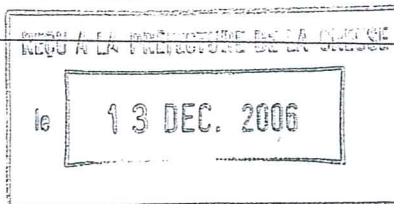
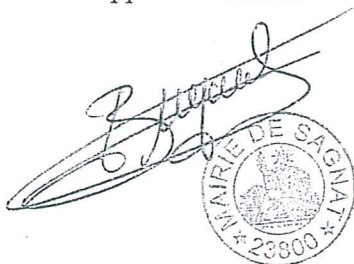
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

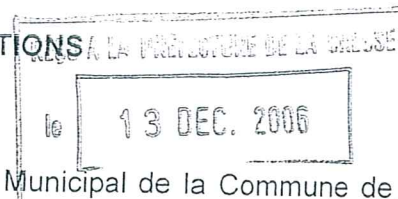
A Sagnat, le 04 décembre 2006

Le Maire,

Philippe BRIGAND

Certifié exécutoire  
Publié ou notifié  
Le 04 décembre 2006



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille six, le onze novembre, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de **NOUZIERS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur AUCHAPT Raoul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du conseil municipal : 6 novembre 2006

Présents : M. ALALINARDE Roland. M. AUCHAPT Raoul. M. AUGRAS Pierre. M. DESCOMBES Marcel. Mme DUDEFFEND Mireille. M. JOLLY Daniel. M. MORANGE Jean-Claude. M. PUYBERTIER Gérard. Mme RANTY Sylvie.

Absents : Néant

Secrétaire : M. JOLLY Daniel.

**Motion**

Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement, à savoir :

↳ Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris - Orléans - Châteauroux - La Souterraine - Limoges - Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin ;

↳ Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux - Guéret - Lyon et de la ligne Ussel - Montluçon.

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif - la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges - pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme, à Nouziers, le 13 novembre 2006.

Le Maire,  
Raoul AUCHAPT,

Affiché le 13 novembre 2006  
Certifié exécutoire le  
Reçu en Préfecture le  
Publié le

